

Vous avez obtenu une aide Pays de la Loire Investissement numérique, et maintenant ?

Votre entreprise a obtenu une aide **Pays de la Loire Investissement numérique**. Ce guide vous accompagne pas à pas pour **demandeur le versement de votre subvention** via le [Portail des Aides de la Région](#).

 **Important** : Pour garantir un traitement rapide et optimal de votre dossier, veillez à respecter les informations et les étapes du guide.

Respectez vos délais

Trois délais sont à retenir :

Étapes	Point de départ	Durée maximale
Engagement des dépenses*	Dès la date du dépôt du dossier	-
Réalisation du projet	Dès la date du courrier d'attribution de l'aide	24 mois
Envoi des pièces justificatives	Dès la fin de la réalisation du projet	30 mois**

* Pour préserver le caractère incitatif de l'aide, le dossier doit être déposé sur le Portail des Aides avant l'engagement des dépenses (les devis ne doivent pas être signés ; les factures ne doivent pas être payées avant la date du dépôt du dossier).

** 30 mois à compter de la date du courrier d'attribution de l'aide.

Connaissez votre mode de versement

Les modalités de **versement de votre aide** dépend de son montant :

Montant de l'aide	Mode de versement	Détail
≤ 4 000 €	1 versement unique	Versement du solde en une seule fois
> 4 000 €	2 versements possibles	1 Avance de 30% 2 Solde à la fin de la réalisation du projet

Obtenez votre versement

Préparez vos pièces justificatives !

◇ Pour demander l'**AVANCE (30%)** - possible dès le lancement du projet si votre aide est de plus de 4 000 €

Transmettez :

-  Un **devis** ou un **bon de commande** portant la mention « *Bon pour accord* », **daté, tamponné et signé** par un représentant de votre entreprise.

◇ Pour demander le **SOLDE** - à la fin du projet

Transmettez l'ensemble des documents suivants :

#	Documents	Conditions requises
1	 État récapitulatif des dépenses acquittées (téléchargeable au moment de votre demande)	Signé, daté et tamponné au nom de votre entreprise
2	 Attestation de fin d'engagement des dépenses (téléchargeable au moment de votre demande)	Datée, signée et tamponnée par le représentant de l'entreprise
3	 L'ensemble des factures du projet	Datées, avec la mention « acquittées », signées et tamponnées au nom de votre entreprise
4	 Attestation de prise en charge de formation	Voir détail ci-dessous

Concernant l'attestation de prise en charge de formation :

- **Si vous avez fait appel à un OPCO**
 -  En cas d'**acceptation** : fournir les factures avec le détail des montants pris en charge.
 -  En cas de **refus** : fournir le courrier de l'organisme indiquant le refus de prise en charge.
- **Si vous n'avez pas fait appel à un organisme** : fournir une **attestation sur l'honneur**, datée, signée, tamponnée par le représentant de l'entreprise, au format **PDF**.

Comprenez le calcul de votre solde

Le montant final de votre subvention est calculé **au prorata des dépenses réellement engagées** (factures acquittées).

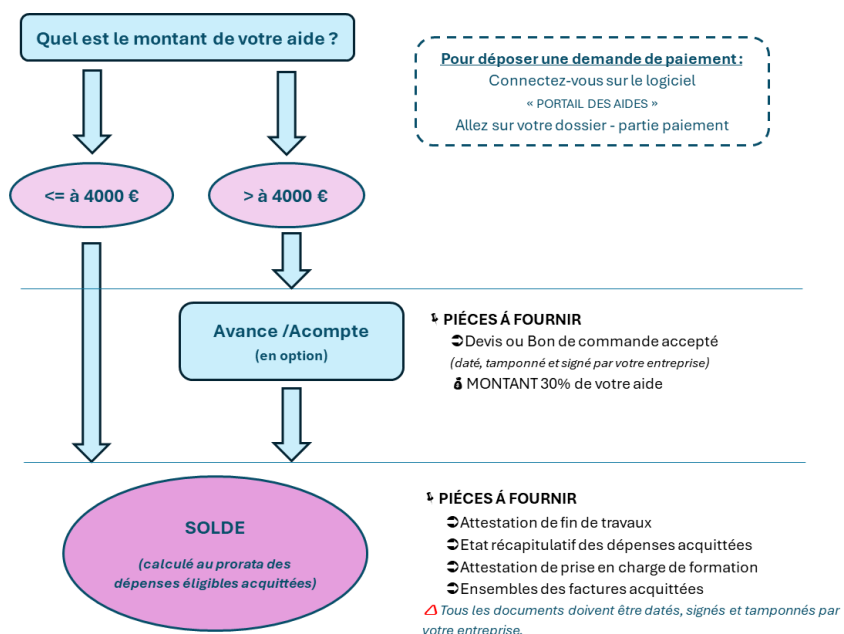
Dépenses prévues	Dépenses réalisées	Taux de réalisation	Subvention ajustée
10 000 € HT	8 000 € HT	80%	80% du montant de l'aide accordée

 Si vos dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues, votre subvention sera recalculée à la baisse en proportion.

Transmettez votre demande sur le Portail des Aides

Toutes vos demandes de paiement (avance et solde) doivent être transmises **exclusivement via le Portail des Aides de la Région des Pays de la Loire**.

1.  **Connectez-vous** à votre espace sur le **Portail des Aides**.
2.  **Accédez à votre dossier** Pays de la Loire Investissement numérique.
3.  **Déposez l'ensemble des pièces justificatives** demandées.
4.  **Validez et soumettez** votre demande de paiement.



Récapitulatif

Étape	Action	Points de vigilance
1	Respecter les délais (24 mois + 6 mois)	Ne pas dépasser les délais impartis
2	Identifier son mode de versement (1 ou 2 fois)	Aide ≤ 4 000 € = solde unique / > 4 000 € = avance + solde
3	Préparer les pièces justificatives	Toutes les pièces doivent être datées, signées et tamponnées
4	Vérifier le calcul du solde	Subvention calculée au prorata des dépenses réelles
5	Transmettre la demande sur le Portail des Aides	Dépôt exclusivement en ligne sur le Portail des Aides

⚠ Les devis signés ou les acomptes versés avant la date du dépôt du dossier sur le Portail des Aides ne seront pas pris en compte dans le calcul du paiement de l'aide.

Pour toute question, contactez votre référent au 02.41.68.70.99 ou à numerique@paysdelaloire.fr.